



académie
Aix-Marseille

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/16-718-986 du 03/10/2016

MOUVEMENT SPECIFIQUE SUR POSTE LABELLISE REP+ ET EREA/ERPD DES PERSONNELS DE DIRECTION - RENTREE SCOLAIRE 2017

Référence : note de service n° 2016-123 du 17 août 2016 parue au BOEN n° 30 du 25 août 2016

Destinataires : Mesdames et messieurs les personnels de direction, affectés dans un collège REP+ ou en EREA/ERPD s/c de messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale 04-05-13-84

Dossier suivi par : Mme QUARANTA - chef de bureau des personnels de direction, d'inspection, de recherche et formation - Tel : 04 42 91 74 37 - Mel : nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mmes JUVENAL-LAMBERT / GUISTETTO - gestionnaires DIEPAT 3.02 - Tel : 04 42 91 73 70/71 - Mel. : caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr - veronique.guistetto@ac-aix-marseille.fr

Vous êtes affecté(e) au 1/09/2016 dans un collège REP+ ou en EREA/ERPD.

Il vous appartient :

- si vous avez déposé une demande d'admission à la retraite et libérez de ce fait votre poste pour la rentrée 2017
- ou si vous souhaitez participer au mouvement général des personnels de direction ou être affecté (e) sur un autre collège REP+ ou en EREA/ERPD à la rentrée 2017.

de vous signaler auprès de votre service gestionnaire (DIEPAT 3.02 – Mmes Guistetto et Juvenal) et de compléter la fiche de poste selon le modèle joint, au format Word.

J'appelle votre attention sur l'impérieuse nécessité de m'adresser cette fiche de poste sous format Word pour le **mardi 11 octobre 2016 au plus tard** (délai de rigueur) aux adresses suivantes : caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr et veronique.guistetto@ac-aix-marseille.fr , avec copie à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Cette fiche de poste sera publiée sur le site internet académique www.ac-aix-marseille.fr - onglet « personnels » - rubrique « mutations, mouvements », à compter du jeudi 3 novembre 2016.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines

PROFIL DE POSTE PERSONNEL DE DIRECTION ETABLISSEMENTS REP+

Intitulé de l'emploi :

Chef d'établissement ou chef d'établissement adjoint :
Type et nom de l'établissement :
Catégorie financière :
Type de logement :

Implantation géographique :

Adresse :
Commune :
Code postal :

Présentation des caractéristiques et du contexte de l'établissement :

Nombre d'élèves :
Environnement :
Spécificités internes :
Principaux indicateurs de l'établissement accessibles sur (préciser : site internet, etc...) :

Compétences attendues :

En matière de pilotage d'une démarche innovante notamment dans les champs des établissements REP+ (pédagogie, vie scolaire, GRH) :
Liées à la spécificité du poste :
Autres compétences :

Points particuliers concernant le poste (à préciser) :

Poste ouvert à un personnel de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère en charge de l'éducation nationale – titulaire
Stabilité souhaitée de 4 à 6 ans
Expérience de l'éducation prioritaire
Disponibilité
Autres :

Cette fiche doit être envoyée directement à la DIEPAT du rectorat pour le mardi 11 octobre 2016 au plus tard.

PROFIL DE POSTE PERSONNEL DE DIRECTION ETABLISSEMENTS EREA/ERPD

Intitulé de l'emploi :

Directeur d'EREA

Directeur d'ERPD

Numéro et nom de l'établissement :

Catégorie financière :

Type de logement :

Implantation géographique :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Présentation des caractéristiques et du contexte de l'établissement :

Nombre d'élèves :

Nombre d'internes :

Environnement :

Formations professionnelles proposées :

Spécificités internes :

Compétences attendues :

Liées à la spécificité du poste :

Autres compétences :

Points particuliers concernant le poste (à préciser) :

Poste ouvert aux personnels de direction titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) :

Cette fiche doit être envoyée directement à la DIEPAT du rectorat pour le mardi 11 octobre 2016 au plus tard.